

**RAPPORT D'ACTIVITE - ANNEE 2017**

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DU CANTAL**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

**Préambule**, la commission de surendettement des particuliers du Cantal est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 21 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Avec 312 dossiers déposés en 2017 contre 368 en 2016 et 406 en 2015, la baisse annuelle des dépôts se poursuit.

Le taux de redépôt apparaît en augmentation (48% contre 44% en 2016), pour autant, en nombre, les redépôts sont en baisse : 140 dossiers enregistrés en 2017 contre 167 en 2016 et 212 en 2015.

Parmi eux, 13 dossiers font suite à l'obtention antérieure d'une suspension d'exigibilité des créances.

La plupart sont la conséquence d'un changement de structure familiale (séparation, décès, naissance ...) ou d'une modification des ressources (perte d'emploi, retraite, maladie ...) voire de la création de nouvelles dettes.

55 dossiers déposés comportaient un bien immobilier de type résidence principale (contre 61 en 2016) soit environ 18% des dossiers déposés.

**Recevabilité et orientation**

293 dossiers ont été jugés recevables en 2017

8 dossiers ont été déclarés irrecevables par la commission (taux de 2,5 %), 7 ont fait l'objet d'un recours dont 6 ont donné lieu à un jugement « recevable » par les tribunaux. Les décisions de la commission sont suivies par les tribunaux à 11% (contre 14,3% en 2016 et 45,5% en 2015), représentant ainsi le taux de suivi le plus bas de la région.

Sur l'ensemble des décisions d'orientation rendues par la commission, 36% des dossiers sont orientés vers une procédure de rétablissement personnel et 64% vers une procédure de réaménagement des dettes.

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes**

Sur 342 dossiers définitivement traités, 1/4 ont été traités en solution amiable, 1/3 en procédure de rétablissement personnel et 1/3 en mesures imposées ou recommandées (immédiates ou pas).

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Le taux de solutions pérennes est en augmentation de près de 3% et s'établit à 81,79% en 2017 soit 4 dossiers sur 5 qui aboutissent à une solution définitive : plans amiables ou mesures prévoyant l'apurement total des dettes, mesures prévoyant un apurement suivi d'un effacement partiel et les effacements dans le cadre des PRP.

Sur 179 mesures de réaménagement des dettes (plan et mesures), 45% présentent un bien immobilier.

61% des plans établis permettent de régler l'intégralité des dettes (soit 49 dossiers sur 80 plans).

Le taux de suspension d'exigibilité de créances immédiates a été divisé par deux et passe de 8,48% à 4,42%.

65 mesures provisoires ont été prononcées et sont justifiées par des situations en cours de stabilisation (fin de formation professionnelle, succession non encore établie, chômage ou indemnités en cours de révision, délais nécessaires pour vendre le patrimoine ...)

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions</b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	8	Commissions mensuelles habituelles
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	5 <i>35 personnes</i>	Présentations sur les évolutions législatives du surendettement, l'inclusion bancaire, les fichiers d'incidents, le micro-crédit, moyens de paiement, lire un relevé de compte pour certains groupes. Partenariat avec la CPAM dans le cadre de la lutte contre le renoncement aux soins
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Aucune</i>	L'union départementale du Cantal n'a été créée qu'en 2016. Malgré nos relances pour rencontrer les acteurs, aucune réponse n'a pu être obtenue alors que les personnes œuvrant dans les CCAS sont demandeurs d'informations.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1	Rencontre avec une nouvelle association particulièrement volontaire pour créer un Point Conseil Budget et siéger en commission de surendettement
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Aucune</i>	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3	Participation à l'échelon départemental du PPIS (Plans pauvreté et inclusion sociale), du PDALHPD.
	3 <i>21 personnes</i>	Pôle emploi des 3 bassins pour partenariat sur des présentations pour des demandeurs d'emploi

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à évoquer les décisions du tribunal contraires aux décisions de la commission et en particulier sur les irrecevabilités. Les tribunaux nous ont exposé leurs difficultés de suivre nos recommandations en matière de mesures d'accompagnement de suivi budgétaire ou d'autres types de mesures pouvant être recommandées ou imposées par les juges.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : sans changement, les relations demeurent excellentes et coopératives.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

3 stages pratiques au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 7 travailleurs sociaux.

## **PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE**

### **Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure**

*Néant*

### **Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées**

L'estimation précise et récente du patrimoine est difficile à obtenir et particulièrement lorsqu'il s'agit de biens en indivision, de la valeur des parts de SCI ou dans le cadre de successions non ouvertes ou pas encore clôturées.

### **Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure**

Les huissiers continuent les poursuites alors que la recevabilité d'un dossier de surendettement a été prononcée. Et bien qu'il soit de la responsabilité des créanciers d'informer leurs huissiers d'une procédure de surendettement en cours, ils réclament la réception d'un courrier les informant de la recevabilité des dossiers pour lesquels ils sont mandatés.

Le stock de PRP avec LJ ne diminue pas. Les délais de traitement de ces PRP par l'unique mandataire judiciaire du Cantal sont très longs : 14 dossiers en instance dont le plus vieux date du 22/11/2012.

**Le rapport d'activité est approuvé**

Date : 07/02/2018

Le président de la Commission  
M. Antoine Maillard représentant du délégué  
du préfet



Le secrétaire de la Commission  
Mme Christine Labrousse



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2017**

	Année 2017	Année 2016	Variation 2017 / 2016 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>312</b>	<b>368</b>	<b>-15,22</b>
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	55	61	
• dont proportion de redépôts	48%	44%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	12%	6,3%	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	<b>301</b>	<b>357</b>	<b>-17,09</b>
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	<b>293</b>	<b>348</b>	<b>-15,8</b>
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	54	57	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	46%	52%	
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>-50</b>
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	<b>293</b>	<b>351</b>	<b>-16,81</b>
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	114	155	-25,81
• vers une procédure de réaménagement de dettes	179	196	-9,69
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	<b>101</b>	<b>173</b>	<b>-41,62</b>
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	99	169	-41,42
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	2	4	-50
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	<b>179</b>	<b>195</b>	<b>-8,21</b>
<b>Plans conventionnels conclus</b>	<b>80</b>	<b>69</b>	<b>15,94</b>
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	49	36	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	12	13	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	52	46	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	21	13	

<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>99</b>	<b>126</b>	<b>-21,43</b>
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	4	9	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	3	7	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	1	4	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	74	89	-16,85
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	20	42	-52,38
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>-3,85</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	<b>313</b>	<b>410</b>	<b>-23,65</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>-100</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	<b>199</b>	<b>239</b>	<b>-16,74</b>

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	7,05%	10,14%	11,07%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	32,69%	40,38%	36,90%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	25,64%	10,40%	11,19%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	8,01%	11,20%	12,20%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	23,72%	23,59%	23,44%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	2,88%	4,30%	5,21%
Taux de solutions pérennes	81,79%	87,11%	85,75%

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Nom géographique		Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
AUVERGNE-RHONE-ALPES		Dettes financières	582 911,82	16321	73593	73,21%	35 715,45	87,70%	4,51
		Dont Autres dettes financières	14 641,97	10055	12823	1,84%	1 456,19	54,03%	1,28
		Dont Dettes financières consommation	286 692,42	14640	56279	36,01%	19 582,82	78,67%	3,84
		Dont Dettes financières immobilières	281 577,44	2435	4491	35,37%	115 637,55	13,08%	1,84
		Dettes de charges courantes	94 729,73	15420	63793	11,90%	6 143,30	82,86%	4,14
		Autres dettes	118 529,61	11080	25081	14,89%	10 697,62	59,54%	2,26
		Endettement global	796 171,16	18610	162467	100,00%	42 781,90	100,00%	8,73

Nom géographique		Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Commission de surendettement des particuliers du Cantal		Dettes financières	8 771,78	265	1191	74,89%	33 101,05	90,44%	4,49
		Dont Autres dettes financières	224,51	160	203	1,92%	1 403,20	54,61%	1,27
		Dont Dettes financières consommation	4 303,97	234	888	36,74%	18 393,05	79,86%	3,79
		Dont Dettes financières immobilières	4 243,29	52	100	36,23%	81 601,75	17,75%	1,92
		Dettes de charges courantes	1 202,62	238	1081	10,27%	5 053,03	81,23%	4,54
		Autres dettes	1 739,19	182	529	14,85%	9 556,01	62,12%	2,91
		Endettement global	11 713,59	293	2801	100,00%	39 978,13	100,00%	9,56

